

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2026

*L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin à dix-huit heures trente,
Au château Lapalus de Sancé,
S'est réuni le Comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
en séance publique.*

Convocation du 23/06/2026.

Etaient présents :

Madame Aurore DUTARTRE (pouvoir de Jean-Frédéric TONNEAU)	AZE
Madame Virginie CHEVALIER (pouvoir de David VERCHERE)	CHARNAY-LES-MACON
Madame Julie DA CUNHA (suppléante, représente christine ROBIN)	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur Grégory COCHET (pouvoir de Patrick BUHOT)	CHARNAY-LES-MACON
Madame Païline BERNARDET	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur David GEOFFROY (pouvoir de Laura RUBEN)	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Madame Géraldine RAMBAUD	HURIGNY
Madame Emanuelle LEMAITRE	HURIGNY
Madame Pascaline LAMBOLEY (pouvoir de Cécile GARCIN)	PERONNE
Madame Evelyne PETIT (suppléante, représente Nadine MITRE)	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Sylvie ZABBE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Elodie GALLARDO	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Mathias ROTHBLEZ	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Virginie BARTIAL	SANCE
Monsieur Thierry SOLIMEO	SANCE
Monsieur Thibault CHOUGNY	SANCE
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE
Madame Elodie MARECHAL (pouvoir d'Olivier VOITURET)	VERGISSON

Étaient absents excusés :

Monsieur Jean-Frédéric TONNEAU (pouvoir à Aurore DUTARTRE)	AZE
Madame Christine ROBIN (représentée par Julie DA CUNHA)	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur David VERCHERE (Pouvoir à Virginie CHEVALIER)	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur Patrick BUHOT (Pouvoir à Grégory COCHET)	CHARNAY-LES-MACON
Madame Laura RUBEN (pouvoir à David GEOFFROY)	DAVAYE
Madame Cécile GARCIN (pouvoir à Pascaline LAMBOLEY)	PERONNE
Madame Nadine MITRE (représentée par Evelyne PETIT)	SAINT MARTIN BELLE ROCHE
Madame Marie-Agnès TROUILLET	SOLUTRE
Monsieur Olivier VOITURET (pouvoir à Elodie MARECHAL)	VERGISSON

Assistait :

Monsieur Daniel GAUGE, agent du syndicat.

Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 14/04/2026 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

Le Président procède à l'appel des délégués, constate que le quorum est atteint et invite ensuite le comité à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Mme Julie DA CUNHA est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 14 avril 2026.

Le Président invite ensuite les délégués à adopter le Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2026 et demande au Comité si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Création d'emplois d'agents vacataires non titulaires

En introduction des rapports 2 et 3, le Président rappelle que :

- La mise en œuvre des actions péri et extrascolaires du syndicat implique le recrutement d'animateurs et d'intervenants culturels et sportifs.
- Les délibérations du 03 juillet 2025 ont autorisé le recrutement de vacataires salariés et de prestataires pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 28 août 2026 et qu'il convient de délibérer pour le recrutement de vacataires et le recours à des prestataires sur la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Pour information, il indique :

☞ En 2025 4 618 heures ont été dispensées : 1 485 heures en temps périscolaire (32%) et 3 133 heures en temps extrascolaire (68%).

- 649 heures de vacations péri et extrascolaires ont été dispensées par 13 vacataires au taux horaire brut de 20 € puis 21.50 € à partir de septembre (14% du total).
- 3 969 heures de prestations, péri et extrascolaires, ont été dispensées par 32 prestataires (86% du total).

☞ Sur la période 01/09/2025 – 28/08/2026 environ 4 750 heures seront dispensées : 1 400 heures en temps périscolaire et 3 350 heures en temps extrascolaire.

- 700 heures de vacations péri et extrascolaires.
- 4 050 heures de prestations péri et extrascolaires.

☞ Pour la période 1^{er} septembre 2026 – 31 août 2027, le volume horaire des actions péri et extrascolaires devrait représenter approximativement 4 900 heures :

- 1 400 heures en temps périscolaire et 3 500 heures en extrascolaire .
- 700 heures de vacations et 4200 heures de prestations.

Compte-tenu des ratios constatés les années précédentes et eu égard à la possibilité pour les intervenants d'opter pour le statut de vacataire ou celui de prestataire, s'ils ont une structure le permettant, il convient de prévoir le recrutement, sur la période 1^{er} septembre 2026 – 31 août 2027 de 20 salariés vacataires, pour un volume horaire de 1 000 heures et de 40 prestataires pour un volume horaire de prestations de 4 700 heures.

Le cumul des volumes de vacations et de prestations est supérieur à ceux qui seront effectivement réalisés afin de permettre une certaine souplesse et un transfert de l'un à l'autre au regard des recrutements réalisés.

Le propose au comité de se prononcer sur le recrutement de vacataires.

Dans la mesure où les trois conditions cumulatives caractérisant la qualité de vacataire sont adaptées à la mise en œuvre de nos actions (spécificité de l'acte, discontinuité dans le temps et rémunération attachée à l'acte), ces animateurs et intervenants peuvent être recrutés en qualité d'agents vacataires non titulaires.

Attributions et missions : Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ils seront chargés, au travers de leurs missions, de la mise en œuvre des actions périscolaires et extrascolaires du SIGALE.

La couverture des besoins, en termes de vacations afin d'assurer l'encadrement et la mise en œuvre des actions du syndicat, entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2027 nécessite de procéder au recrutement de 20 agents vacataires, pour un volume horaire de vacations de 1 000 heures.

La rémunération horaire brute de la vacation est de 21.50 € pour les missions périscolaires et extrascolaires.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'opportunité d'avoir recours au recrutement d'agents vacataires entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2027, dans les conditions indiquées ci-dessus par le Président,

AUTORISE le Président à accomplir toutes formalités permettant la mise en œuvre de cette décision et à procéder, par arrêté, au recrutement,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 012.

Rapport n°3 : Recours à des prestataires de services culturels et sportifs

Le Président indique, comme explicité lors du rapport précédent, qu'outre le recrutement d'animateurs et d'intervenants vacataires salariés, la mise en œuvre des actions du syndicat implique d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs, personnes morales ou physiques.

Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ces prestataires seront chargés, au travers de leurs missions, de la mise en œuvre des actions périscolaires dans les communes et SIVOS, ainsi que des actions extrascolaires du syndicat.

Les modalités de chaque prestation sont définies par voie de convention entre le SIGALE et le prestataire. Ces conventions précisent notamment le nom de l'encadrant, les dates et les lieux d'intervention, les modalités de fonctionnement de la mission ainsi que les prix, toutes charges comprises, de la prestation.

La couverture des besoins en termes de prestations de services culturels et sportifs, entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2027 afin d'assurer l'encadrement et la mise en œuvre de l'ensemble des actions du syndicat, nécessite d'avoir recours à 40 prestataires pour un volume horaire de prestations de 4 700 heures et pour un montant compris entre 40 000 et 90 000 HT.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'opportunité d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs, entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2027, dans les conditions indiquées ci-dessus par le Président,

AUTORISE le Président à signer les conventions afférentes et à payer le prix défini dans la limite des crédits inscrits au budget à cet effet.

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 011.

Rapport n°4 : Ajustement des contributions budgétaires obligatoires et optionnelles 2026 des communes associées.

Le Président rappelle que le comité syndical a décidé de voter son Budget Primitif 2026 en intégrant uniquement les charges et produits de la compétence périscolaire optionnelle (CPO) de la période janvier à juillet 2026 afin de permettre aux nouveaux exécutifs de décider au printemps, de l'adhésion, ou non, de leur commune à la CPO du syndicat pour l'année scolaire septembre 2026 – juillet 2027.

Il informe le comité que les communes de Davayé, Hurigny, Sancé et Vergisson ont décidé d'adhérer, pour l'année scolaire 2026/2027, à la compétence périscolaire proposée par le SIGALE et qu'il convient de réajuster les contributions des 10 communes, en intégrant les charges périscolaires des 4 communes et la ventilation des frais fixes associés sur la période septembre-décembre 2026.

- Avec le réajustement, les contributions obligatoires des 10 communes seront de **165 467 €**, contre 168 871 € votés en mars 2026 et 182 740 € en 2025.

- Les contributions optionnelles des 4 communes seront de **54 220 €**, contre 33 792 € votés en mars 2026 et 56 270 € en 2025.

- Le montant total des contributions 2026 sera de **219 687 €**, contre 202 663 € votés en mars 2026 et 239 500 € en 2025, soit une diminution de **19 913 € et 8.28 %**, par rapport à l'année 2025.

Le président indique qu'une décision budgétaire modificative afférente aux charges et produits liés l'exercice de cette compétence sur la période septembre-décembre 2026 doit être prise par le comité.

Les montants des contributions par commune et par nature sont les suivants :

	Contributions 2026 votées le 12 mars 2026 (Obligatoires et optionnelles)	(1) Contributions obligatoires 2026 réajustées (% des potentiels fiscaux 2025 et montants)		(2) Contributions périscolaires optionnelles 2026 (% des pot fiscaux 2025. Hurigny coef 2 et montants)		Contributions 2026 (1+2)
AZE	8 960.63 € (8 960.63 et 0)	5.3062 %	8 780.01€		0	8 780.01 €
CHARNAY	77 094.83 € (77 094.83 + 0)	45.6531 %	75 540.80 €		0	75 540.80 €
DAVAYE	9 087.47 € (5 990.25 + 3 097.22)	3,5472 %	5 869.50 €	9.1655 %	4 969.55 €	10 839.05 €
HURIGNY	32 621.50 € 16 037.41+16 584.08	9.4968 %	15 714.15 €	49.0769 %	26 609.51 €	42 323.66 €
PERONNE	5 745.44 € (5 745.44 + 0)	3.4023 %	5 629.63 €		0	5 629.63 €
ST MARTIN BR	19 063.04 € (19 063.04 + 0)	11.2885 %	18 678.77 €		0	18 678.77 €

ST MAURICE DS.	3 503.58 € (3 503.58 + 0)	2.0747 %	3 432.96 €		0	3 432.96 €
SANCE	35 404.19 € 23 337.63+12 066.56	13.8198 %	22 867.21 €	35.7083 %	19 361.06 €	42 228.27 €
SOLUTRE	5 184.66 € (5 184.66 + 0)	3.0702 %	5 080.15 €		0	5 080.15 €
VERGISSON	5 997.67 € 3 953.52+2044.14	2,3411 %	3 873.83 €	6.0492 %	3 279.87 €	7 153.70 €
TOTAUX	202 663 € (168 871 + 33 792)	100%	165 467 €	100%	54 220 €	219 687 €

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE les montants réajustés des contributions communales 2026, obligatoires et optionnelles, ci-dessous :

Communes	(1) Contributions obligatoires 2026 réajustées. (avec % des potentiels fiscaux 2025)		(2) Contributions périscolaires optionnelles 2026 réajustées (Avec % des potentiels fiscaux 2025. Hurigny coef 2)		Contributions 2026 réajustées (1+2)
AZE	5.3062 %	8 780.01 €		0	8 780.01 €
CHARNAY	45.6531 %	75 540.80 €		0	75 540.80 €
DAVAYE	3,5472 %	5 869.50 €	9.1655 %	4 969.55 €	10 839.05 €
HURIGNY	9.4968 %	15 714.15 €	49.0769 %	26 609.51 €	42 323.66 €
PERONNE	3.4023 %	5 629.63 €		0	5 629.63 €
ST MARTIN BR	11.2885 %	18 678.77 €		0	18 678.77 €
ST MAURICE DS.	2.0747 %	3 432.96 €		0	3 432.96 €
SANCE	13.8198 %	22 867.21 €	35.7083 %	19 361.06 €	42 228.27 €
SOLUTRE	3.0702 %	5 080.15 €		0	5 080.15 €
VERGISSON	2,3411 %	3 873.83 €	6.0492 %	3 279.87 €	7 153.70 €
TOTAUX	100%	165 467 €	100%	54 220 €	219 687 €

AUTORISE le président à procéder mensuellement et par douzième aux appels de fonds correspondants.

DIT que les réajustements seront appliqués sur les contributions d'août à décembre 2026.

Rapport n°5 : Décision budgétaire modificative N°1.

Le président invite le comité syndical à se prononcer sur le projet de décision modificative du budget primitif 2026 suite aux adhésions de 4 communes à la compétence périscolaire optionnelle du syndicat pour l'année scolaire 2026/2027 et aux charges et produits afférents.

Il indique que cette proposition est un virement de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement. Elle entraîne les modifications des comptes suivantes :

Articles et chapitres	Libellé	Budget primitif	Modification	Total
611	Contrats prestations de services	116 488.00 €	+ 12 938.00 €	129 426.00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	151 878.00 €	+ 12 938.00 €	164 816.00 €
64131	Rémunérations	96 045.00 €	+ 4 086.00 €	100 131.00 €
Chapitres 012	Charges de personnel	140 235.00 €	+ 4 086.00 €	144 321.00 €
	Dépenses de fonctionnement	307 166.00	+ 17 024.00 €	324 190.00 €
74748	Subventions des communes	202 663.00 €	+ 17 024.00 €	219 687.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	202 663.00 €	+ 17 024.00 €	219 687.00 €
	Recettes de fonctionnement	307 166.00 €	+ 17 024.00 €	324 190.00 €
	Résultat de l'exercice	0	0	0

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte la proposition de décision modificative du budget primitif 2026 telle que présentée par le Président.

Rapport n°6 : Programmes extrascolaires printemps 2026 et été 2026.

Le Président invite le directeur du syndicat à faire le bilan de la programmation des stages extrascolaires « printemps 2026 » et à présenter celle de l'été 2026 à l'appui des documents « bilan printemps 2026 » et « tableau d'analyse financière et de fréquentation par année de tarification ».

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, la session de Printemps 2026 s'est déroulée du 07 au 17 avril 2026, soit 9 jours de fonctionnement sur 2 semaines.

17 stages proposés initialement pour une capacité d'accueil de 316 places. 5 stages ont été réajustés « Nature et environnement » et « Théâtre et chant » en semaine 1, « Calligraphie et jeux », « Théâtre et contes » et « Carton et tissage laine » en semaine 2, soit un total de 17 stages en fonctionnement pour une capacité d'accueil effective de 256 places.

La programmation a recueilli 224 inscriptions, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité d'accueil initiale de 71 % et de 87.50 % par rapport à la capacité d'accueil effective.

- Semaine 1 : 121 inscriptions pour 140 places effectives. Taux de remplissage 86.5 %.
- Semaine 2 : 103 inscriptions sur les 116 places effectives. Taux de remplissage de 88.8 %.

12 des 17 stages proposés en ½ journées associables sur un même site, avec gestion du temps de repas pour des journées et des semaines complètes.

1 stage proposé en journée.

4 stages proposés en ½ journées non associables, tous les 4 complets.

7 des 17 stages ont été complets.

Ces 224 inscriptions représentent **503 journées/enfant**

Détails de la fréquentation des 17 stages (inscriptions SIGALE – EXTERIEURES, formule) :

Les 17 stages	Inscriptions (dont extérieures)	Nombre de places (initial et effectif)	Stages proposés en journée	Stages proposés en ½ journées associables	En ½ journées non associables	% remplissage /cap effective
Danse et Yoga	12 (0)	12-12		1		100%
BD Illustration	16 (3)	24-24		1		67%
Créations-game design	17 (7)	24-24		1		71%
Astronomie	12 (1)	12-12		1		100%
Laser Game	12 (0)	12-12		1		100%
Nature-environnement	12 (2)	24-12		1		100%
Théâtre et Chant	8 (4)	24-12		1		67%
Poney semaine 1	12 (0)	12-12			1	100%
Escalade	20 (0)	20-20			1	100%
Calligraphie - jeux	12 (2)	24-12		1		100%
Théâtre et contes	11 (1)	24-12		1		92%
Marionnettes d'ombre mythologie	6 (0)	12-12		1		50%
Multisports	33 (8)	36-36		1		92%
Carton et tissage	10 (2)	24-12		1		84%
DJ Mix	7 (1)	8-8	1			88%
Poney matin	12 (1)	12-12			1	100%
Poney après-midi	12 (0)	12-12			1	100%
24 activités	224 (32)	316-256	1	12	4	87.5%

A titre de comparaison, quelques éléments des 18 dernières programmations de printemps :

Printemps	Nbre de places (initial et effectif)	INSCRIPTIONS			Nbre journée /enfant	ENFANTS DIFFERENTS			Taux rempl./ cap effective
		Total	Sigale	Extérieur		Total	Sigale	Extérieur	
2026	316-256	224	192 (86%)	32 (14%)	503	167	142 (85%)	25 (15%)	87.5%
2025	280-234	227	202 (89%)	25 (11%)	429.5	182	162 (89%)	20 (11%)	97%
2024	330 -294	251	221 (88%)	30 (12%)	567.5	200	174 (87%)	26 (13%)	85.4%
2023	302	275	228 (83%)	47 (17%)	586.5	225	184 (82%)	41 (18%)	91%
2022	320	274	223 (81%)	51 (19%)	618	218	179 (82%)	39 (18%)	86%
2021					Annulée				
2020					Annulée				
2019	294 - 282	239	207	32		205	175	30	85%
2018	264	211	169	42		190	150	40	80%
2017	228 - 204	175	156	19		159	141	18	86%
2016	268 - 244	219	180	39		187	152	35	90%
2015	172 - 148	141	131	10		130	120	10	95%
2014	148 - 158	156	147	9		149	140	9	99%

2013	286 - 258	227	202	25		206	184	22	88%
2012	312 - 288	226	199	27		195	170	25	78%
2011	340 - 320	273	217	56		246	195	51	85%
2010	348 - 340	294	250	44		267	225	42	86%
2009	336 - 308	256	204	52		230	178	52	83%

Configuration d'un stage « Printemps 2026 » :

- Durée moyenne : 4.53 demi-journées
- Prix moyen d'une place de stage SIGALE : 51.99 € et 86.68 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 11.06 € (SIGALE) et 18.44 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne d'un stage : 17.5 enfants encadrés par 1.75 éducateurs
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 16.21 enfants encadrés par 1.5 éducateurs
- Donc un ratio effectif d'encadrement de **10.8 enfants pour 1 éducateur**.

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur 10 ans :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (ext)	Prix moyen d'un stage Sigale (ext)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur	Nombre de journée-enfant
Printemps 2026	4.53	11.06 (18.44)	51.99 (86.68)	1 pour 10.8	503
Hiver 2026	4.94	9.71 (16.19)	47.94 (79.94)	1 pour 9.04	615.5
Noël 2025	3	9.76 (16.39)	29.28 (49.16)	1 pour 10.25	115
Automne 2025	5.14	11.05 (18.46)	56.84 (94.93)	1 pour 8.96	565
Été 2025	5	10.46 (16.86)	52.1 (84)	1 pour 10.25	2072
Printemps 2025	3.75	11.06 (18.44)	41.49 (69.14)	1 pour 10.8	429.5
Hiver 2025	5	9.92 (16.53)	49.59 (82.64)	1 pour 8.92	539.5
Automne 2024	4.64	10.74 (17.89)	49.84 (83.06)	1 pour 10.86	526
Été 2024	5.30	10.57 (17.62)	56 (93.30)	1 pour 10.35	2426
Printemps 2024	4.55	11.92 (19.87)	54.26 (90.41)	1 pour 8.1	567.5
Hiver 2024	4.7	10.69 (17.81)	50.11 (83.49)	1 pour 9.04	560.5
Janvier 2024	4.4	11.04 (18.4)	48.6 (81)	1 pour 9.75	234
Automne 2023	4.11	11.62 (19.37)	47.78 (79.6)	1 pour 9.76	605
Été 2023	4.78	10.84 (18.06)	51.77 (86.3)	1 pour 9.86	2 201
Printemps 2023	4.17	11.07 (22.14)	46.13 (92.26)	1 pour 8.6	586.5
Hiver 2023	4.94	8.81	43.49	1 pour 9.6	548.5
Noël 2022	5.22	8.74	45.66	1 pour 8.71	325
Automne 2022	3.95	10.92	43.11	1 pour 9.17	572
Été 2022	4.58	10.05	46.08	1 pour 9.47	1960.5
Printemps 2022	4.4	10.25	44.90	1 pour 8.56	618
Hiver 2022	4.21	10.94	46.09	1 pour 9.13	467.5
Automne 2021	4.5	10.50	47.29	1 pour 9.56	602
Été 2021	4.92	9.89	48.71	1 pour 8.92	1986
Printemps 2021	Annulée covid				625 (annulées)
Hiver 2021	4.23	9.5	40.52	1 pour 9.3	405
Automne 2020	4.31	9.77	42.12	1 pour 9.88	
Été 2020	5 ou 10	9.12 ou 20.52	45.60 ou 02.60	1 pour 6.5	
Printemps 2020	Annulée covid 19				
Hiver 2020	4.5	10.93	49.00	1 pour 10	
Automne 2019	4.6	10.23	47.00	1 pour 9.81	
Été 2019	5.3	9.95	52.75	1 pour 10.2	
Printemps 2019	4.65	10.55	49.08	1 pour 9.2	
Hiver 2019	5.20	10.25	53.30	1 pour 8.85	
Automne 2018	4.64	10.07	46.74	1 pour 10.9	

Eté 2018	5	10.02	49.88	1 pour 10.7	
Printemps 2018	4.47	10.56	47.17	1 pour 9.59	
Hiver 2018	4.80	10.09	48.26	1 pour 10.3	
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	1 pour 10.7	
Eté 2017	4.17	10.13	42.23	1 pour 10	
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2	
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06	
Automne 2016	4.30	9.22	39.66	1 pour 9.8	
Eté 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4	
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1	
Hiver 2016	4.50	8.44	37.97	1 pour 8.47	
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8	
Eté 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9	
Printemps 2015	3.83	9.00	34.54	1 pour 8.81	
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2	

Mixité : sur les 224 inscriptions, on dénombre 106 inscriptions de filles (47.32 %) et 118 inscriptions de garçons (52.68 %). Sur les 167 enfants, on dénombre 82 filles (49.10 %) et 85 garçons (50.9 %).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Age :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 ans	30	13.39 %	23	13.77 %	1.30	9
6 ans	26	11.61 %	20	11.98 %	1.30	11
7 ans	38	16.96 %	28	16.77 %	1.36	15
8 ans	50	22.32 %	39	23.35 %	1.28	15
9 ans	36	16.07 %	23	13.77 %	1.57	14
10 ans	19	8.48 %	15	8.98 %	1.27	12
11 ans	17	7.59 %	12	7.19 %	1.42	12
12 ans	4	1.79 %	3	1.80 %	1.33	7
13 ans	4	1.79 %	4	2.40 %	1	1
14 ans	0	0	0	0	0	1
15 ans	0	0	0	0	0	1
Total	224	100 %	167	100	1.34	Sur les 17

Détail des 224 inscriptions sur les 25 communes de provenance, par ordre décroissant et nombre d'enfants différents :

Communes SIGALE	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants et % des enfants SIGALE	Moyenne de stage/enf
CHARNAY	66	29.46 %	34.38 %	51 (30.54 %)	1.29
HURIGNY	40	17.86 %	20.83 %	25 (14.97 %)	1.60
ST MAURICE DS	21	9.38 %	10.94 %	15 (8.98 %)	1.40
SANCE	16	7.14 %	8.33 %	13 (7.78 %)	1.23
AZE	15	6.70 %	7.81 %	11 (6.59 %)	1.36
DAVAYE	13	5.80 %	6.77 %	9 (5.39 %)	1.44
PERONNE	11	4.91 %	5.73 %	9 (5.39 %)	1.22
ST MARTIN BR	5	2.23 %	2.60 %	4 (2.4 %)	1.25
VERGISSON	3	1.34 %	1.56 %	3 (1.8 %)	1
SOLUTRE	2	0.89 %	1.04 %	2 (1.2 %)	1
TOTAL SIGALE	192	86 %	100	142 (85.03 %)	1.35
EXTERIEURES*	32	14 %		25 (14.97 %)	1.28
TOTAL	224	100		167	1.34

Le détail des 32 inscriptions provenant des 15 communes extérieures :

Berzé-la-ville	2	Charbonnières	1	La Chapelle G	1
Chevagny	2	Charentay	1	La Roche Vineuse	1
Cluny	1	Fuissé	2	Mâcon	11
Cruzille	1	Igé	2	Sennecé	4
St Gengoux	1	St Jean de Th	1	Verzé	1

Le résultat financier laisse apparaître un solde négatif pour la session de **2 072 € (1 036 € par semaine et 230 € par jour de fonctionnement)**. Avec 13 934 € de charges et 11 862 € de produits, le taux de couverture est de 85.1 %. Le coût horaire des interventions sur la session est de 32.48 € (13 934 € / 429 heures d'encadrement).

Le coût moyen d'un stage est de 819 € (13 934 € / 17) et la recette « famille » moyenne par stage est de 697 € (11 862 € / 17).

Les moyens de paiement utilisés par les familles : Chèques (58 %) - Espèces (6 %) - CB (29 %) - Chèques vacances (7 %). Atouts jeunes Charnay 0.

A titre comparatif, les résultats des sessions précédentes avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions (Nb de jours)	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv en %	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscripti on	Taux d'encadreme nt et heures d'encadreme nt
Printemps 2026 (9j)	13 934	11 862	2 072	85.1	87.5	224 (86%)	9.25	1/10.18 - 429 h
Hiver 2026 (10j)	15 301	11 894	3 407	77.8	84.2	244 (88.1%)	13.96	1/9.04 - 571 h
Noël 2025 (2.5 j)	3 084	2 278	805	73.9	85.4	82 (95.1%)	9.81	1/10.25 - 96.5 h
Automne 2025 (10 j)	14 754	12 675	2 079	85.9	84 %	224 (85.3%)	9.28	1 / 8.96 - 474 h
ETE 2025 (34 j)	51 539	45 462	6 077	88.2	92 %	800 (83 %)	7.60	1 / 10.25 - 1707.5
Printemps 2025 (7 j)	10 240	9 427	813	92.1	97%	227 (89%)	3.58	1 / 10.8 - 355 h
Hiver 2025 (10 j)	14 058	11 030	3 028	78.5	83%	223 (88%)	13.58	1 / 8.92 - 500 h
Automne 2024 (9 j)	12 297	10 843	1 454	88.2	97.15	239 (91%)	6.08	1 / 10.8 - 401 h
ETE 2024 (35 j)	58 068	51 003	7 065	88	98.55	879 (84%)	8.03	1 / 10.35 - 2077
Printemps 2024(10j)	16 216	13 431	2 785	82.8 %	85.4%	251 (88%)	11.09	1 / 8.1 - 524 h
Hiver 2024 (10 j)	14 571	12 139	2 432	83.3 %	91.1%	235 (88%)	10.35	1 / 9.04 - 510 h
Janvier 2024 (4 j)	6 651	5 309	1 342	79.9%	80.2%	117 (88%)	11.47	1 / 9.75 - 204 h
Automne 2023 (9 j)	16 038	13 686	2 352	85.3 %	94%	283 (87.6%)	8.31	1 / 9.7 - 485 h
ETE 2023 (34 j)	54 633	48 669	5 965	89 %	96.5 %	887 (80%)	6.72	1 / 9.86 - 1835
Printemps 2023 (9j)	16 217	12 748	3 469	78.6%	91%	275 (83%)	12.61	1 / 8.6 - 550 h
Hiver 2023 (10j)	13 329	9 951.5	3 377.5	75 %	88%	221 (90.05%)	15.28	1 / 9.6 - 482 h
Noël 2022 (5 j)	8 981	5 522	3 459	62 %	82 %	122(90.2%)	28.35 €	1 / 8.71 - 315 h
Automne 2022 (8 j)	15 999	11 661	4 338	73 %	91%	275 (92.4%)	15.77 €	1 / 9.17 - 514 h
Eté 2022 (32 j)	48 523	40 064	8 459	82.5%	94 %	824 (79.8 %)	10.26 €	1 / 10.14 - 1700
Printemps 2022 (9 j)	17 788	13 284	4 504	75%	86%	274 (82%)	16.43	1 / 8.56 - 621 h
Hiver 2022 (10 j)	12 909	10 043	2 867	78%	91%	210 (89%)	13.65	1 / 9.13 - 414 h
Automne 2021 (9 j)	15 831	13 684	2 147	77%	95%	258 (92%)	13.75	1 pour 9.56
Eté 2021 (34 j)	49 859	38 196	11 663	80%	90%	794 (83%)	12.77%	1 pour 8.92
Printemps 2021	Annulation COVID 19							
Hiver 2021 (10 j)	11 044	7 430	3 614	73 %	87%	186 (88%)	15.27 €	1 pour 9.3

Automne 2020 (2s)	13 321	11 153	2 168	84 %	99%	257 (89%)	8.43 €	1 pour 9.88
ETE 2020 (6sCOVID)	47 341	28 436	18 905	60 %	78%	561 (80%)	33.70 €	1 pour 6.5
Printemps 2020								
Annulation COVID 19								
Hiver 2020 (10 j)	11 434	9 254	2 180	87%	95%	211 (91%)	7.39 €	1 pour 10
Automne 2019 (2 s)	13 178	10 243	2 935	78%	93%	206 (90%)	14.24€	1 pour 9.81
Eté 2019 (7s)	44 730	38 353	6 377	86%	93%	656 (78%)	9.72€	1 pour 10.2
Printemps 2019 (9 j)								
Hiver 2019 (10 j)	12 413	9 126	3 287	74%	85%	177 (87%)	18.57€	1 pour 8.9
Automne 2018 (8 j)	9 876	8 715	1 161	87.5	97%	186 (86%)	6.62 €	1 pour 10.9
Eté 2018 (7s)	43 726	34 838	8 888	80%	89%	636 (79%)	13.98 €	1 pour 10.7
Printemps 2018 (2 s)								
Hiver 2018 (2 s)	10 728	7 934	2 794	75%	85%	165 (87%)	16.81 €	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 694	2 148	76%	85%	182 (91%)	11.80 €	1 pour 10.7
Eté 2017 (7s)	35 813	27 804	8 009	79%	87%	609 (79%)	12.55 €	1 pour 10
Printemps 2017 (2s)								
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 783	1 929	75%	90%	154 (80%)	12.53 €	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05 €	1 pour 9.8
Eté 2016 (7s)	35 746	26 511	9 235	74%	84%	605 (75%)	15.72 €	1 pour 10.4
Printemps 2016 (2 s)								
Hiver 2016 (2 s)	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 727	3 539	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8.0
Eté 2015 (8 S)	47 241	34 221	13 020	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9.0

Observations : Session à 9 jours de fonctionnement sans incident particulier, hormis 3 « bobos » sans gravité.

L'ensemble des indicateurs sont corrects malgré les 5 stages réajustés : 224 inscriptions ; 167 enfants différents ; taux de remplissage 87.5% ; 503 journées-enfant ; solde négatif 1023 € par semaine ; taux de couverture à 85.1%.

13 des 17 stages sont proposés en ½ journées associables ou journées, soit près de 80%

La programmation de l'été 2026 :

43 stages sont proposés sur 6 semaines : du 06 au 31 juillet et du 17 au 28 août, représentant une capacité d'accueil initiale de 790 places, soit 132 places par semaine en moyenne et un nombre de journée-enfant maximum de 2 134.

33 des 43 stages (77%) sont proposés en formule journée et semaine complète ou en ½ journées associables car sur le même site.

38 intervenants sont mobilisés pour l'encadrement de ces stages, représentant plus de 1500 heures d'encadrement.

Comme chaque été, de nombreux stages se dérouleront au château de Sancé et à la salle des sports d'Hurigny. Pas de recrutement complémentaire cet été. Actuellement 743 inscriptions enregistrées, soit 94 % de taux de remplissage, et 32 stages d'ores et déjà complets.

Rapport n°7 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code des Collectivités Territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

Rapport n°8 : Questions diverses

Compétence périscolaire optionnelle : Les réunions de préparation de l'année scolaire 2026/2027 sont toutes programmées fin juin 2026.

Contacts avec les communes extérieures au périmètre du SIGALE : idée issue du bureau du 18 juin dernier, le président indique qu'il semble pertinent en ce début de mandature que les délégués du SIGALE prennent contact avec les communes voisines à la leur afin d'évoquer une éventuelle adhésion au syndicat. Dans un second temps, un rendez-vous plus administratif peut être envisagé afin d'expliquer les tenants et aboutissants d'une adhésion.

Une session de vacances test peut être également envisagée pour ces éventuelles nouvelles communes intéressées. Les familles de la commune seraient considérées comme prioritaires, à l'instar des communes du SIGALE en termes de prix et de timing des inscriptions, sur une session extrascolaire.

Un groupe de travail a été mis en place lors du bureau dans l'objet d'améliorer la communication du SIGALE et plus particulièrement la brochure de présentation des stages extrascolaires. Mmes Gallardo, Ruben, Lamboley et Maréchal ainsi que M. Ferro composent ce groupe de travail.

Le prochain comité syndical est fixé au mardi 06 octobre à 18h30, au foyer rural de Saint Martin Belle Roche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,

La secrétaire,

